

*Compte Rendu  
Conseil Communautaire  
Séance du 11 Mai 2006*

*Etaient Présents*

<i>Bourgueil</i>	: Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON, SAILLET.
<i>Benais</i>	: Mrs LE COZ, GODIN.
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs LEMOGNE, Mme GOUPIL DE BOUILLE.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET.
<i>Continvoir</i>	: Mme MOULAY.
<i>Gizeux</i>	: Mme RENOUX, Mr BERTHELOT.
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU, AMBRUGEAT.
<i>Restigné</i>	: Mme GALBRUN, Mr DESTAILLEUR..
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU, BRUNEAU.

*Etaient Excusés*

<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mr DESBOIS.
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PICHOT, PINARD.
<i>Restigné</i>	: Mr BESNIER.
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr GOURDON.

*Absents*

<i>Continvoir</i>	: Mr MAUDUIT.
-------------------	---------------

*Secrétaire de séance*

Mr JUNGES.

## *Ordre du Jour*

### **1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2006**

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

### **2 – ESPACE FORMATION EMPLOI EN BOURGUEILLOIS**

#### **CONVENTION I. T. S./COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

Madame le Présidente rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du 9 mars 2006 elle avait été autorisée à signer une convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'association I. T. S. pour la gestion de la nouvelle structure.

Sur le plan comptable il apparaît préférable de scinder cette convention en deux parties pour mieux distinguer le fonctionnement et l'animation.

Elle sollicite l'accord de l'assemblée pour signer ces deux conventions qui sont le reflet de la convention initiale.

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

*EMET un avis favorable.*

### **3 – ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur LE COZ, Vice Président en charge du développement économique rappelle à l'assemblée que suivant délibération en date du 12 mai 2005 l'assemblée avait pris la décision d'engager un programme de travaux de voirie dans la Zone d'Activités de Benais / Restigné, et lors de la séance du 2 février 2006, il avait décidé de lancer la procédure d'appel d'offres.

Cette procédure a eu lieu et la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour examiner les propositions parvenues à la Communauté de Communes. Il fait part de la décision prise par cette Commission pour le choix des entreprises, à savoir :

Proposition de retenir l'offre faite par **l'entreprise T. P. P. L.** qui s'avère être la mieux disante parmi les 6 offres parvenues à la Communauté de Communes.

Le montant de la proposition s'élève à 162 587.50 €uros H.T.

Il propose à l'assemblée d'autoriser la Présidente à signer le marché à intervenir avec cette entreprise.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,*

*A l'unanimité,*

***AUTORISE sa Présidente à signer le marché à intervenir avec l'entreprise T. P. P. L.  
Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.***

#### **4 – VESTIAIRES STADE CES**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le Conseil Communautaire, lors d'une précédente réunion avait décidé de faire réaliser un avant projet sommaire pour la construction d'un local vestiaires sur le stade annexe du CES Ronsard de Bourgueil.

Cet avant projet a été réalisé, il fait ressortir un coût de travaux chiffré à 160 000 €uros H.T.

Afin que la Communauté de Communes puisse se prononcer d'une manière définitive sur le lancement de cette opération, elle propose de solliciter, dans un premier temps, toutes les aides pouvant être accordées pour un tel projet.

***Après discussion,***

***L'assemblée,***

***EMET, à l'unanimité un avis favorable à cette proposition, et***

***AUTORISE sa Présidente à solliciter toutes les aides possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Département,***

***SOULIGNE que la décision concernant le lancement de cette opération ne sera prise qu'au vu des aides accordées.***

#### **5 – LOCATION DE BUREAUX DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE**

Monsieur LE COZ, Vice Président en charge du développement économique rappelle à l'assemblée que Monsieur GRIMAUD Tony, demeurant à Restigné a fait part de son souhait de pouvoir louer des bureaux appartenant à la Communauté de Communes, et actuellement disponibles dans la Zone d'Activités de Benais/Restigné.

Suivant courrier en date du 25 avril 2006, il a précisé que son activité de téléassistance pourrait démarrer en juin 2006 si cette location était acceptée par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil (au lieu du 1<sup>er</sup> mai comme cela était prévu à l'origine).

Monsieur LE COZ propose à l'assemblée de se prononcer sur cette demande de location qui prendrait donc effet au 1<sup>er</sup> juin 2006.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LE COZ,***

***VU la demande formulée par Monsieur GRIMAUD,***

***VU la disponibilité de bureaux dans la ZA Benais / Restigné,***

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette demande de location qui prendra effet le 1<sup>er</sup> juin 2006,*

*FIXE le montant du loyer mensuel à 255.00 €uros H.T.,*

*PRECISE que les frais d'entretien des locaux (ménage chauffage, eau, électricité), seront répercutés au prorata de la surface occupée,*

*SOULIGNE que cette location fera l'objet d'un bail précaire de 23 mois dont la rédaction sera confiée à Maître GAILLARD, notaire associé à Bourgueil,*

*AUTORISE sa Présidente à signer le bail à intervenir étant précisé que les frais notariés seront supportés par le preneur.*

## **6 – FIN D'UN CONTRAT C. E. C. ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT**

Madame la Présidente précise à l'assemblée que le contrat C. E. C., qui avait été mis en place au sein des services administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil arrive à échéance le 30 juin 2006.

Elle souligne que la Commission du Personnel s'est réunie pour examiner ce point.

La proposition de la Commission s'articule ainsi :

Recruter une jeune personne dans le cadre des contrats aidés (contrat d'avenir ou contrat d'accompagnement).

Elle sollicite l'avis du Conseil Communautaire sur cette proposition.

Après débat, l'assemblée valide la proposition faite par la Commission.

Monsieur JUNGES préfère s'abstenir car il considère ne pas disposer de tous les éléments pour se prononcer.

Madame SAILLET lui précise qu'elle se tient à sa disposition s'il souhaite obtenir des compléments d'information.

## **7 - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 prévoit dans son article 164 que les Communautés de Communes existantes à la date d'entrée en vigueur de cette loi doivent procéder à la reconnaissance de l'Intérêt Communautaire.

Elle souligne que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est concernée par ces dispositions.

A cet effet, elle précise que la Commission Compétences s’est réunie pour travailler sur cette reconnaissance d’Intérêt Communautaire et donne lecture à l’assemblée des modifications proposées, à savoir :

**Article 1 :** Il est constitué une communauté de communes, dénommée « Communauté de Communes du Pays de Bourgueil » entre les communes énumérées ci-dessous :

- Benais
- Bourgueil
- Chouzé sur Loire
- Continvoir
- Gizeux
- Ingrandes de Touraine
- La Chapelle sur Loire
- Restigné
- Saint Nicolas de Bourgueil

**Article 2 :** La communauté de communes exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

<b>Champ</b>	<b>Ancien intitulé</b>	<b>Nouvel intitulé</b>
<u>1° Développement économique</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement, entretien, extension et gestion des zones d’activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques qui sont d’intérêt communautaire. Sont d’intérêt communautaire toutes les zones futures à créer et les zones actuelles suivantes :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Zone d’activité de Benais Restigné</li> <li>- Zone d’activité de Bourgueil</li> <li>- Zone touristique du Plan d’eau des Tènières, situé à St Nicolas de Bourgueil</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménagement, entretien, extension et gestion des zones d’activités <b>industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales actuelles et futures</b></li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de développement économique, notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute action de promotion visant à développer l’activité économique</li> <li>- Accueil d’entreprises sur les zones : aide à l’installation d’entreprises, construction de bâtiments, mise à disposition ou cession de locaux</li> <li>- Actions de maintien et de création d’activités dans le domaine du commerce et de</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Actions de développement économique :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>-<b>Toute action de prospection et de promotion visant à renforcer ou à revitaliser le tissu économique du territoire de la Communauté</b></li> <li>-<b>Participation à l’Opération de Restructuration de l’Artisanat et du Commerce du Chinonais (O.R.A.C.)</b></li> <li>-Accueil d’entreprises sur les zones: aide à l’installation d’entreprises, construction de bâtiments, mise à</li> </ul> </li> </ul>

	<p>l'artisanat de première nécessité pour pallier la carence de l'initiative privée</p>	<p>disposition ou cession de locaux  <b>-Actions de maintien du dernier commerce et de création du premier commerce de première nécessité</b></p>
	<p>▪ <b>Tourisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et entretien de l'Office de tourisme de Bourgueil (Bâtiment et fonctionnement)</li> <li>- Gestion et entretien de l'unité foncière de la Cave Touristique à Bourgueil</li> <li>- Coordination des actions communales en faveur du tourisme</li> <li>- Promotion des sentiers de randonnées communaux et du sentier de Pays</li> <li>- Création, gestion et entretien de l'aire de service pour camping-cars du parking de La Lande</li> </ul>	<p>▪ <b>Tourisme :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Gestion et entretien de l'Office de tourisme de Bourgueil (Bâtiment et fonctionnement)</li> <li><b>-Réalisation d'un film sur le patrimoine du Pays de Bourgueil contribuant à sa promotion touristique</b></li> <li>-Gestion et entretien de l'unité foncière de la Cave Touristique <b>du Pays de Bourgueil</b></li> <li><b>-Communication promotionnelle des sentiers de randonnées communaux, des circuits vélo et du sentier de Pays de Bourgueil (GRP)</b></li> <li>-Création, gestion et entretien <b>d'une</b> aire de service pour camping-cars</li> <li><b>-Aménagement, entretien, extension et gestion du Plan d'eau des Ténières, situé sur la commune de Saint Nicolas de Bourgueil</b></li> </ul>
<p><u>2° Aménagement de l'espace communautaire :</u></p>	<p>▪ Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur</p>	<p>▪ <b>Elaboration, suivi et révision</b> d'un Schéma de Cohérence Territoriale <b>(S.CO.T.)</b> et de schémas de secteur</p>
	<p>▪ Z.A.C. d'intérêt communautaire</p>	<p>▪ <b>Réalisation de Zones d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)</b></p>
	<p>▪ Aménagement rural, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des plans d'aménagement forestier</li> <li>- Coordination des opérations de remembrement</li> </ul>	<p>▪ Aménagement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination des plans d'aménagement forestier</li> <li>- Coordination des opérations de remembrement</li> </ul>

<p><u>3° Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire</u></p>	<p>Sont d'intérêt communautaire les voiries de desserte reliant les ZA, l'aire d'accueil et les aires de passage pour les gens du voyage, les ZAC aux voiries départementales, nationales ou autoroutières les plus proches</p>	<p>Sont d'intérêt communautaire les voiries de desserte reliant les zones d'activités, l'aire d'accueil et les aires de passage pour les gens du voyage, les ZAC aux voiries <b>communales</b>, départementales, nationales ou autoroutières les plus proches.</p>
<p><u>4° Politique du logement ...</u></p>	<p><b>4° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement des politiques contractuelles de réhabilitation des logements (Plan Local d'Habitat, Programme d'Intérêt Général)</li> <li>▪ Création, entretien et gestion des logements réhabilités à l'aide d'un financement PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale)</li> <li>▪ Création et gestion des logements d'urgence d'accueil temporaire</li> </ul>	<p><b><u>4° Politique du logement</u></b></p> <p>a) Habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Elaboration, mise en œuvre et suivi du PLH</b></li> <li>▪ <b>Opérations d'aides à la réhabilitation du parc privé : Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), Programme d'Intérêt Général (P.I.G.)</b></li> <li>▪ <b>Mise en place d'un dispositif d'observation du marché de l'habitat</b></li> </ul> <p>b) <u>Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, en faveur du logement des personnes défavorisées :</u></p> <p><b>En matière de politique du logement social, sont définies d'intérêt communautaire les actions et opérations suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création, entretien et gestion des logements réhabilités à l'aide d'un financement PALULOS (Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et à Occupation Sociale)</li> <li>▪ <b>Création et gestion du local SDF, situé sur la commune de Bourgueil</b></li> <li>▪ <b>Suivi de la programmation annuelle des opérations de logements sociaux pour une répartition équilibrée sur le territoire de la CCPB et répondant aux objectifs du PLH</b></li> </ul>

<p><u>5° Action sociale</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide au fonctionnement des associations d'intérêt communautaire oeuvrant dans le domaine social. Sont considérées d'intérêt communautaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La halte garderie « Galipettes »</li> <li>- L'épicerie sociale « Le Petit Plus »</li> <li>- L'association Vienne Appart</li> <li>- L'association Lire et Dire</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide au fonctionnement des associations oeuvrant dans le domaine social. Sont considérées comme telle : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Association <b>Petite Enfance du Pays de Bourgueil</b> (halte garderie et R.A.M.)</li> <li>- <b>L'association I.TS.</b></li> <li>- L'épicerie sociale « Le Petit Plus »</li> <li>- L'association Vienne Appart</li> <li>- L'association Lire et Dire</li> </ul> </li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension, gestion et entretien de la Maison de l'accueil social et de la formation à Bourgueil (Bâtiment et fonctionnement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension, gestion et entretien de <b>l'Espace Formation Emploi en Bourgueillois (E.F.E.B.)</b>, ex-Maison de l'accueil social et de la formation à Bourgueil (Bâtiment et fonctionnement)</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Participation à la Maison de l'Emploi du Pays du Chinonais</b></li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension, gestion et entretien du bâtiment du centre médico-social à Bourgueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Extension, gestion et entretien du bâtiment du centre médico-social à Bourgueil</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée, visant le développement de l'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les structures mises en place, ou à mettre en place, par les communes membres de la communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée, visant le développement de l'accueil des enfants de moins de 6 ans dans les structures mises en place, ou à mettre en place, par les communes membres de la communauté de communes, <b>à l'exception des garderies périscolaires</b></li> </ul>
<p><u>6° Enfance et jeunesse :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation financière en lieu et place des communes dans le cadre des interventions du R.A.S.E.D. (réseau d'aide aux enfants en difficulté des écoles élémentaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Participation financière en lieu et place des communes dans le cadre des interventions du R.A.S.E.D. (réseau d'aide aux enfants en difficulté des écoles élémentaires)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gestion et entretien des installations sportives extérieures du collège Ronsard, rue J. Carnet à Bourgueil : terrains de football, de handball, de volley-ball, de basket-ball, piste d'athlétisme et sautoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Création</b>, gestion et entretien des installations sportives extérieures du collège Ronsard, rue J. Carnet à Bourgueil : terrains de football, de handball, de volley-ball, de basket-ball, piste d'athlétisme, sautoirs et <b>vestiaires</b></li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursements des emprunts contractés pour la construction du collège de Bourgueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Remboursements des emprunts contractés pour la construction du collège de Bourgueil</li> </ul>

<u>7° Bâtiments publics et services publics</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien et gestion des bâtiments de la trésorerie de Bourgueil</li> <li>▪ Entretien et gestion de l'abattoir de Bourgueil (Bâtiment et fonctionnement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Entretien et gestion des bâtiments de la trésorerie de Bourgueil</li> <li>▪ Entretien et gestion de l'abattoir de Bourgueil (Bâtiment et fonctionnement)</li> <li>▪ <b>Accueil des animaux errants : création et fonctionnement d'un chenil intercommunal de Protection animale</b></li> </ul>
---	--	---

#### 8° Environnement et cadre de vie :

- Réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mise en place de la gestion de l'assainissement et de l'eau pour la totalité du périmètre, en excluant le financement des études communales
- Coordination des actions d'animation, de mise en valeur et de restauration du petit patrimoine rural
- Représentation au sein du comité départemental de suivi du réseau Natura 2000

#### 9° Accueil des gens du voyage :

- Création, gestion et entretien de l'aire d'accueil et des aires de passages pour les gens du voyage

**Article 3 :** Le siège de la communauté de communes est fixé au 8, rue de Fontenelle à Bourgueil.

**Article 4 :** La communauté de communes est constituée pour une durée illimitée

**Article 5 :** Le conseil de communauté est constitué de délégués élus parmi les membres des conseils municipaux des communes membres à raison de :

- 2 délégués pour les communes de moins de 2000 habitants
- 3 délégués pour les communes de 2000 à 3000 habitants
- 4 délégués pour les communes de plus de 3000 habitants

Les Communes membres élisent autant de délégués suppléants que de délégués titulaires, ceux-ci ayant voix délibérative en l'absence de délégués titulaires.

<b>Article 6</b>	Le bureau de la communauté de communes, élu par le conseil de communauté est composé de 9 membres	Le bureau de la communauté de communes, élu par le conseil de communauté est composé de <b>10 membres.</b>
------------------	---	--

**Article 7 :** Les recettes de la communauté de communes comprennent notamment :

Les ressources fiscales résultant de la taxe professionnelle dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

le revenu des biens meubles ou immeubles de la communauté de communes,  
les sommes qu'elle reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu,  
les subventions de l'Etat, de l'Europe, de la Région, du Département et des communes,  
le produit des dons et legs,  
le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,  
le produit des emprunts,  
le produit des versements destinés aux transports en commun prévu à l'article L2333-64

**Article 8 :** les présents statuts sont annexés aux délibérations des conseils municipaux acceptant la création de la communauté de communes

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,*

*VU la nécessité de procéder à la définition de l'Intérêt Communautaire,*

*VU la proposition de modification faite par la Commission Compétences,*

*APPROUVE, à l'unanimité, le nouveau texte des statuts qui sera annexé à la présente délibération,*

*DEMANDE à l'ensemble des communes constituant le territoire de la Communauté de Communes de se prononcer sur cette modification ainsi que le prévoit l'article L-5211.20 du Code Général des Collectivités Locales,*

*DEMANDE au représentant de l'Etat de bien vouloir entériner cette modification par arrêté*

## **9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **GENS DU VOYAGE**

Madame la Présidente donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par Monsieur le Préfet d'Indre et Loire.

Dans ce courrier, il est rappelé que le 30 juin 2006 était la date limite de réalisation des aires.

Pour le versement de la subvention, seules seront prises en compte les dépenses réalisées et payées à cette date.

### **Demande d'exonération de Taxe Professionnelle**

Madame la Présidente souligne qu'elle a reçu une demande d'exonération de Taxe Professionnelle concernant d'une part trois commerces de diffusion de presse et un commerce à l'activité photos.

Elle a récemment rencontré Monsieur PRUVEL qui tient le magasin de presse en centre ville de Bourgueil, lequel lui a fait part des difficultés rencontrées au niveau de la profession.

Elle souligne que la loi permet aujourd'hui d'accorder des exonérations pour ce genre d'activités mais elle tient à rappeler que la Taxe Professionnelle fait partie des ressources sur lesquelles la Communauté de Communes doit compter pour assurer l'équilibre du budget.

***Après débat, le Conseil Communautaire,***

***DECIDE, à l'unanimité, de ne pas donner suite à ces demandes.***

Madame SAILLET tient à rappeler que pour le commerce de photos à Bourgueil (il s'agit d'une reprise d'activité) il y a possibilité pour le porteur de projet de solliciter une aide au titre de l'O. R. A. C.

Monsieur DUMONT souligne que ALPHA D'IL peut également intervenir.

### **Assurance bâtiment ZA Benais/Restigné**

Madame la Présidente précise que le bâtiment loué à J'PSY CLUB est également couvert par un contrat d'assurance souscrit auprès du Cabinet d'assurance AVIVA .

Cette compagnie a fait savoir qu'au vu de l'activité exercée, il faudra impérativement revoir les garanties car dans le cas contraire, elle ne pourrait plus continuer à garantir ce risque, d'après les informations dont elle dispose (et qui sont récentes) la résiliation du contrat pourrait intervenir le 31 mai 2006 si la Communauté de Communes n'a pas pris de disposition pour revoir les conditions actuelles.

Elle propose de consulter d'autres compagnies en urgence et de pouvoir signer le contrat avec le cabinet d'assurance qui fera la meilleure offre.

***Le conseil Communautaire, à l'unanimité,***

***EMET un avis favorable.***

### **Rapport Commission Bâtiments**

Monsieur LE COZ rappelle la réunion de la dernière Commission et souligne le « peu » de participants.

Il commente une proposition de la commission pour l'aménagement d'un accès à une parcelle située au centre de la Zone d'Activités de Bourgueil.

***L'assemblée valide le principe d'aménagement proposé.***

### **Abattoir de Bourgueil**

Monsieur GODIN rappelle l'urgence de « passer » aux normes européennes pour pouvoir accueillir la société T. V. R.

Pour cela il propose de faire appel à un jeune diplômé à la recherche d'un premier emploi pour une durée déterminée (1 à 2 mois par exemple) ; lequel aurait pour mission le montage du dossier nécessaire pour cette mise aux normes.

***Le Conseil Communautaire est tout à fait d'accord.***

Madame SAILLET tient à rappeler que la Chambre d'Agriculture s'est engagée à apporter son soutien pour le montage du dossier.

## **TOUR DE TABLE**

↳ ***Monsieur LE COZ***

**BUREAU DE POSTE**

Il commente la situation de sa Commune par rapport à la redistribution des bureaux de poste.

A Benais, le bureau de poste sera désormais ouvert l'après midi alors qu'il avait été demandé une ouverture la matin. Il déplore cette situation.

↳ ***Monsieur MUREAU***

**BUREAU DE POSTE**

A Ingrandes de Touraine, il s'agira d'un point « Poste commerçant »..

↳ ***Monsieur LEMOGNE***

**PLAT- FORME HYPER U**

Il fait part de sa vive inquiétude sur le trafic de camions qui sera lié au fonctionnement de cette plate-forme.

Environ 200 camions par jour traverseront le centre de Port-Boulet (la nuit) pour rejoindre la plate-forme après avoir quitté la sortie A 85.

Cette situation sera insupportable pour les riverains.

Il regrette que le Conseil Général n'ait pas donné suite à son intervention de travailler rapidement sur le projet de déviation qu'il apparaissait nécessaire de mettre en place.

Apparemment ce projet de déviation n'est plus d'actualité. Le Conseil Général semble s'orienter vers un éventuel rond point.

Monsieur LEMOGNE souhaiterait obtenir l'appui de la Communauté de Communes pour intervenir auprès du Conseil Général.

Le Conseil Communautaire, conscient du problème soulevé, s'associe à la démarche que souhaite entreprendre Monsieur le Maire de Chouzé-sur-Loire auprès du Conseil Général.

Un courrier sera adressé au Conseil Général.

Monsieur JUNGES, en sa qualité de Conseiller Général du Canton de Bourgueil regrette de ne pas avoir été associé aux réflexions engagées pour cette opération, notamment sur le « volet accès » car le réel problème se pose avant tout sur le territoire des communes du Canton de Bourgueil (Chouzé-sur-Loire et La Chapelle-sur-Loire).



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 30.

Fait à Bourgueil, le 30 mars 2007

*La Présidente.*

*Nadine SALLEY*